

LÉGISLATURE 2021 – 2026

PROCÈS-VERBAL no 16

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz

Mercredi 13 septembre 2023 à 20h15

Salle du Conseil communal, Maison Hugonin

Présidence : M. Julien Costanzo

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 15 de la séance du 28 juin 2023
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Assermentations de nouveaux membres du Conseil en remplacement de Mme Isabel Prata (LTDPL) et MM. Etienne Balestra (PSDG), José Espinosa (UDC) et Niklas Tiemann (LV)
5. Election d'un scrutateur pour le bureau du Conseil en remplacement de Mme Isabel Prata (LTDPL)
6. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux
7. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
 - 7.1. Postulat de M. Florian Abbet (LV) – Une salle du Conseil à la hauteur des défis de notre commune
 - 7.2. Postulat de Mme Sophie Blank-Barbezat (PLR) – Un accès à la baignade au lac pour tous
 - 7.3. Interpellation de Mme Maria Luceron (LCIVL) – Pour quand le renouvellement des installations à la plage de la Maladaire
8. Réponses aux interpellations
 - 8.1. Réponse municipale N° 7/2023 – Interpellation de Mme Bernadette Menétrey (PLR) – Réaménagement de l'avenue de la Gare, démarche participative, à quel prix ?
 - 8.2. Réponse municipale N° 8/2023 – Interpellation de M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) – VMCV – Le pilote connaît-il la bonne route ?
 - 8.3. Réponse municipale N° 9/2023 – Interpellation La Tour-de-Peilz Libre (LTDPL) – Château et Musée - Une démarche participative vraiment en marche ?
 - 8.4. Réponse municipale N° 10/2023 – Interpellation de Mme Mireille Cornaz (LCIVL) – N'y a-t-il pas quelque chose à revoir dans l'organisation de la déchetterie et de la ressourcerie ?
9. Préavis
 - 9.1. Préavis municipal N° 11/2023 – Arrêté d'imposition pour les années 2024 et 2025
 - 9.2. Préavis municipal N° 12/2023 – Demande de crédit de Fr. 260'000.- pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des immeubles locatifs à l'av. des Baumes 22-24 au ch. de Béranges 74
 - 9.3. Préavis municipal N° 13/2023 – Demande d'un crédit d'étude de Fr. 380'000.- pour la construction d'une garderie de 44 places au chemin du Gregnolet, parcelle N° 1116
 - 9.4. Préavis municipal N° 14/2023 – Révision du statut du personnel communal – Adoption du nouveau règlement
10. Rapports

- 10.1. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Jean-Yves Schmidhauser (PSDG) et consorts – Quel avenir pour la campagne Rossier ?
- 10.2. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de Mme Christine Hausherr-de Maddalena (PLR) – GastroVert pour tous les ménages à La Tour-de-Peilz
11. Communications municipales
 - 11.1. Communication municipale N° 21/2023 – Vente des pavillons situés sur la place des Terreaux et fin de location à la rue du Collège
 - 11.2. Communication municipale N° 22/2023 – Préavis N° 9/2022 – Remplacement du transporteur multifonctions du secteur Espaces publics – Décompte final
 - 11.3. Communication municipale N° 23/2023 – Préavis N° 1/2019 - Travaux d'assainissement des infrastructures au chemin Adolphe-Burnat – Décompte final
 - 11.4. Communication municipale N° 24/2023 – Préavis N° 13/2016 – Assainissement à la route de Chailly, secteur du « Petit-Vallon », aménagement d'un trottoir et d'un point de collecte pour les déchets urbains – Décompte final
 - 11.5. Communication municipale N° 25/2023 – Préavis N° 3/2020 – Assainissement de l'Avenue des Mousquetaires et remplacement de l'éclairage public - Décompte final
 - 11.6. Communication municipale N° 26/2023 – Interpellation de M. Jean-Yves Schmidhauser (PSDG) – Les réfectoires laissent-ils les enfants sur leur faim ? - Prolongation du délai de réponse
 - 11.7. Communication municipale N° 27/2023 – Préavis N° 8/2021 - Construction d'un étage supplémentaire de pavillons provisoires sur la construction existante abritant l'UAPE pour l'accueil parascolaire - Décompte final
12. Propositions individuelles et divers

Appel

63 personnes présentes sur 84 membres élus.

Excusé(e)s : Claude Althaus – Kamiar Aminian – Margaux Dubuis – Brigitte Fahrni Chiusano – Nicolas Fardel – Jean-Wilfrid Fils-Aimé – André Gruaz – Alessio Grutta – Hugo Huart – Viviane Huber – Guillaume Jung – Maëlle Le Boudec – Aude Lerch – Adrien Muheim – Philippe Neyroud – Manon Roethlisberger – Valentine Schmidhauser – Maria Patrizia Sparti – Walter Steiner – Marc Wüthrich

Absent(e)s : Pierre Cavin

M. le Président ouvre la 1^{ère} séance de l'année 2023-2024 - 16^e séance de la législature - en saluant toutes les personnes présentes. Il souhaite la bienvenue à la presse, qui s'efforcera de rapporter nos débats au plus près de la réalité, et remercie le public de s'être déplacé pour suivre nos discussions, ainsi que notre agent de proximité, dont il apprécie la sympathie et approche de la fonction. Il compte sur le Conseil pour que les débats restent courtois et concis. Il prononce son allocution de début de mandat :

« C'est pour moi un honneur et une fierté, assortis bien sûr d'une grande responsabilité, que de m'exprimer à ce perchoir dans mon nouveau rôle de Président du Conseil lors de l'année 2023-2024 de cette législature.

Je tiens tout d'abord à exprimer ma reconnaissance auprès des personnes qui, membres de ma famille, amis ou camarades de groupe, me font confiance.

Ce soutien inconditionnel me donne la conviction que ma place ici est légitime.

Je ferai de mon mieux pour faire honneur à leur confiance, et vous servir toutes et tous de manière impartiale lors de ma présidence.

Mon parcours de vie m'a fait voyager dans des communes ayant les mêmes couleurs d'armoiries, à l'exception de Vevey. La première rouge et blanche fut celle de Renens symbolisant deux rivières, ce

qui n'est pas sans rappeler La Tour. La seconde, Bussigny, est agrémentée d'un coq. La troisième, Lausanne, est soutenue par ses lions valeureux. Je vous invite par ailleurs à aller voir le blason du quartier de la Cité, qui ressemble à s'y méprendre à celui de notre commune.

Et puis, Vevey, avec ses V en formes de victoires qui ont failli mettre en péril mon récit !

Enfin, La Tour-de-Peilz et le retour des couleurs qui me sont chères, tenant compte du fait que le blanc n'en est pas une, mais le rouge et le noir. Je dois d'ailleurs mon prénom à... Jeanne Mas ! Mais non, au roman de Stendhal, Le Rouge et le Noir. Julien ! Liens. Un mot qui fait écho à mes valeurs. Costanzo ! Co qui veut dire avec, ensemble, collégialité ! Pour une ville de Peilz et non une Tour de force. J'espère que vous vous reconnaitrez dans mes vœux et j'assurerai que nos échanges restent ouverts, et que tous les thèmes seront débattus en bonne intelligence collective, mais sans le froid intense qui en est la cause. Je souhaite que vous preniez plaisir à prendre les décisions qui s'imposent pour le bien commun, présent et futur, de notre magnifique ville. »

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour n'appelle pas de commentaires. Au vote, il est adopté à l'unanimité tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal N° 15 de la séance du 28 juin 2023

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal N° 15 de la séance du 28 juin 2023 est adopté à une large majorité (quatre abstentions), avec remerciements à la secrétaire.

3. Communications du bureau du Conseil communal

Nous avons appris l'heureuse naissance, le 8 août dernier, de Lucien, fils de notre collègue Mme A. Lerch. Félicitations !

La commission chargée d'examiner le préavis municipal N° 8/2022 - Demande de crédit d'étude et de réalisation d'un montant de Fr. 1'980'000.- pour le remplacement des chaudières de la centrale de chauffe des Mousquetaires est convoquée pour une séance qui aura lieu le 25 septembre prochain afin d'être informée de l'évolution de ce dossier. Le Conseil a reçu une note du service concerné à ce sujet.

Le document de demande d'adhésion à remplir pour les candidats au Conseil communal a changé. Merci au Greffe municipal d'en transmettre un exemplaire aux responsables des groupes.

Pour le dépouillement des élections fédérales du 22 octobre prochain, tous les groupes seront appelés à fournir du monde. Les chiffres exacts seront transmis prochainement. Il est possible de faire appel à des personnes extérieures au Conseil, pour autant qu'elles aient le droit de vote au niveau fédéral. Les candidates et candidats ne peuvent en revanche pas participer.

Lettre de M. Douglas Herminjard concernant le macaron A1 et le manque de places de parc disponibles pour les habitants du Bourg.

Une pétition signée par 307 personnes demande le désengagement de la commune de Police Riviera et la mise en place d'un corps de police communal de proximité. Une commission chargée d'étudier la prise en considération de cette pétition sera nommée lors de la prochaine séance.

Le délai pour déposer les motions, postulats et interpellations pour la séance du 1^{er} novembre est fixé au 9 octobre prochain. Les documents, informations et questions sont à transmettre au Président au plus tard la veille des séances du Conseil, avec, si possible, copie à la secrétaire.

Lettres de Mme I. Prata, M. N. Tiemann et M. J. Espinosa annonçant leur démission respective du Conseil communal. M. le Président les remercie pour leur participation active à la vie politique de la commune et leur adresse ses meilleurs vœux pour la suite. Il souhaite toutefois faire part de son étonnement

quant à la candidature proposée par La Tour-de-Peilz Libre. En effet, pas moins de cinq personnes ont renoncé à siéger alors même qu'elles étaient sur la liste des viennent-ensuite, ce qui a permis à La Tour-de-Peilz Libre de présenter une personne ne figurant pas sur la liste. Cela donne à réfléchir sur la conformité et les procédures d'usage, même si le règlement autorise cette pratique.

4. Assermentations de nouveaux membres du Conseil en remplacement de Mme Isabel Prata (LTDPL) et MM. Etienne Balestra (PSDG), José Espinosa (UDC) et Niklas Tiemann (LV)

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- M. Gabriel Ranzato, né en 1952 et domicilié à l'avenue de Blonay 132b, en remplacement de M. José Espinosa (UDC), démissionnaire
- M. José Luis Carrasco, né en 1978 et domicilié à l'avenue du Clos-d'Aubonne 8, en remplacement de M. Niklas Tiemann (LV), démissionnaire

Les personnes pressenties pour remplacer Mme I. Prata et M. E. Balestra étant absentes, elles seront assermentées lors de la prochaine séance.

5. Election d'un scrutateur pour le bureau du Conseil en remplacement de Mme Isabel Prata (LTDPL)

La candidature de M. Y. Boulben est présentée.

Sans autre proposition ni objection quant à cette manière de procéder, M. Yann Boulben (LTDPL) est nommé de manière tacite et par acclamation scrutateur pour le bureau du Conseil.

6. Information au Conseil communal au sujet des organismes intercommunaux

Mme V. Ansermet revient sur les séances du SIGE des 29 juin et 24 août. Le Conseil a accepté à l'unanimité le rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion concernant les modifications statutaires du Conseil intercommunal en vue de la législature 2026-2031. Cette motion a pour but premier de modifier la composition du Conseil intercommunal en supprimant le statut de suppléant, qui pose davantage de problèmes qu'il n'apporte de solutions. Trois motions, déposées en 2005, 2011 et 2014, visant la suppression des suppléants ont déjà été traitées. Charge maintenant au Comité de direction de revenir avec une proposition satisfaisante pour toutes les communes. Le rapport relatif aux comptes et à la gestion 2022 a suscité quelques questions. Notre collègue J. Bonvin est revenu sur les pertes financières d'environ 5 millions de francs sur les placements gérés par la BCV et l'UBS. Malgré une recommandation de la commission des finances en 2021, le Comité de direction n'a pas voulu sortir de ces fonds. Résultat, ils ont connu des difficultés en 2022 et donc des pertes, qui ont été rattrapées entre-temps. En tenant compte des profits des années précédentes, la perte sur le portefeuille est de 5,89%. Le but est de couvrir cette perte jusqu'à la fin de l'année 2024. Cela doit être un avertissement pour tous les conseils intercommunaux qui gèrent énormément d'argent, qui ont des fonds qui ne sont pas véritablement stables. Le Conseil est revenu sur le sujet clé, la STEP, qui n'avance toujours pas. Nous ne connaissons toujours pas les résultats sur la pollution du sol, nous n'avons toujours pas de terrain pour cette STEP ; il est donc difficile d'entrer en négociations avec la commune de Montreux pour acheter un terrain dont on ignore la valeur, qui dépendra du niveau de pollution. La STEP intercommunale est donc pour l'instant à l'arrêt. Ce préavis a été accepté à la majorité, 4 avis contraires et 8 abstentions, provenant principalement de La Tour-de-Peilz. M. M. Bloch est également intervenu au sujet de la gratuité de l'eau pour les communes, notamment dans les fontaines, qui n'incite pas à des économies. Le Comité de direction reviendra prochainement avec un préavis pour revoir à la hausse la taxe sur la distribution. Le groupe de La Tour-de-Peilz sera très attentif à ce préavis et ne manquera pas de réagir par rapport à cette éventuelle augmentation. La pollution visuelle et olfactive du ruisseau

de l'Oyonne a été résolue. Enfin, le Conseil a accepté à l'unanimité un préavis relatif au renouvellement d'une conduite d'eau potable à la route des Cerisiers à Corseaux.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

7. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

7.1. Postulat de M. Florian Abbet (LV) – Une salle du Conseil à la hauteur des défis de notre commune

Le texte est le suivant :

« En tant que symbole de notre démocratie, la salle du Conseil communal est un lieu important où les idées s'échangent et des choix sont entérinés. Les conditions matérielles propices à la tenue des débats se doivent d'être à jour afin de garantir la tenue de séance efficace et fluide. De cette manière, les décisions se prennent de manière éclairée et permettent de répondre aux enjeux de notre commune de La Tour-de-Peilz.

Selon la réponse municipale n° 19/2023, un préavis pour des travaux de rénovation de notre salle du conseil de la Maison Hugonin devrait être soumis au conseil communal dans un avenir relativement proche. Avant de lancer de tel des rénovations, il semble important de définir les besoins de notre conseil pour les prochaines années. Certains manques de notre lieu de délibération actuel sont problématiques :

Absence de support visuel :

Les modifications de l'ordre du jour et autres amendements sont soumis oralement, sans visualisation pour l'assemblée. L'expérience nous a prouvé qu'en cas d'amendement successif ou pointu, cela amène rapidement une confusion et une incertitude sur la teneur des votes. Il semble souhaitable que tous les objets soumis au vote puissent être clairement présentés aux conseillères et conseillers.

Espace de travail personnel inexistant :

Dans la configuration actuelle, les conseillers ne disposent d'aucune surface de travail permettant, par exemple, la prise de notes ou l'adaptation rapide d'une intervention, que ce soit sous forme manuscrite ou sur un ordinateur. Les conseillers sont contraints de prendre quelques notes sur leurs genoux et la qualité des débats ne peut que s'en trouver affecté. Il est à noter que les représentants de la presse et nos municipaux sont heureusement mieux lotis sur ce point.

Accès pour les personnes à mobilité réduite problématique :

L'accès à la salle pour les personnes à mobilité réduite est difficile, voire impossible, que ce soit pour le public ou un membre du conseil. Même si, légalement, les exigences de la nouvelle l'ordonnance fédérale sur l'égalité des chances pour les personnes handicapées (OHand) ne s'appliqueraient pas à un cas de rénovation, la pérennisation de la situation actuelle n'est pas souhaitable.

Aux vues de tous ces constats, j'invite la municipalité à redéfinir les exigences d'une salle du conseil digne des débats qui animent notre commune. Merci également d'inclure dans ces réflexions l'éventualité d'utiliser un autre lieu que la salle actuelle. Les séances de notre conseil qui se sont déroulées à la salle des Remparts prouvent que d'autres espaces peuvent être parfaitement propices à la tenue de nos séances du conseil.

À travers ce postulat, je demande donc à la Municipalité d'effectuer une étude sur les points cités ci-dessus et de partager les conclusions de cette étude au plus tard en même temps que le préavis lié aux travaux de votre salle du conseil. Pour conclure, je demande le renvoi de ce postulat à une commission ad hoc. »

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Étant donné qu'au vote un cinquième au moins des membres présents soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération, ce postulat est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PLR	Bernadette Menétrey
<u>Membres</u> :	PLR	Sophie Blank Barbezat
	PSDG	André Gruaz
	LV	Florian Abbet - Roberto Carbonell
	UDC	Nathalie Demarta
	LCIVL	Pierre-Yves Charpilloz

7.2. Postulat de Mme Sophie Blank-Barbezat (PLR) – Un accès à la baignade au lac pour tous

Le texte est le suivant :

« Depuis quelques années, et grâce à l'aménagement d'espaces et d'accès au lac de plus en plus nombreux, nous avons la chance dans notre commune de la Tour-de-Peilz de profiter de lieux de détente et de baignade très agréables et en particulier lors de ces étés caniculaires.

Face aux températures élevées, l'accès à des solutions de rafraîchissement devient essentiel pour chacun(e) et ceci indépendamment de ses capacités physiques.

Malheureusement, ces accès ne sont pas encore facilités pour des personnes à mobilité réduite.

En 2016 déjà, la commune d'Hermance a fait l'acquisition de chaises flottantes pour la baignade des personnes à mobilité réduite. Cette chaise aquatique tout terrain de trois roues permet à la personne accompagnante d'emmener sans difficulté au lac la personne à mobilité réduite pour la baignade. Vous trouverez des informations complémentaires sur le lien suivant : <https://www.info-handicap.ch/images/Tiralo.pdf>

Mon postulat s'articule autour de plusieurs éléments clés pour garantir un accès équitable et confortable au lac pour chacun(e).

1. Acquisition d'une chaise flottante « trois roues » spécialement conçue pour les personnes à mobilité réduite pour l'été 2024 ;
2. Lieu à définir pour la mise disposition de la chaise flottante et l'accès au lac (Quai Roussy, autre ?)
3. Mise à disposition d'une cabine équipée de dispositifs pour faciliter le changement et le stockage sécurisé du fauteuil roulant ;
4. Décider du mode de prêt (mise à disposition gratuite, clé pour cabine de stockage, caution...) par exemple en convenant d'un partenariat avec les stands sur le quai Roussy si cet endroit était retenu.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à mon postulat et pour sa prise en considération. Je demande qu'il soit transmis directement à la Municipalité pour étude. »

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Au vote, la prise en considération et le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport sont acceptés à une large majorité (quatre abstentions).

7.3. Interpellation de Mme Maria Luceron (LCIVL) – Pour quand le renouvellement des installations à la plage de la Maladaire

Le texte est de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement, est le suivant :

« Plusieurs citoyens et citoyennes de notre ville et environs m'ont partagé leurs mécontentements concernant les installations fixes, soit vestiaires – douches – toilettes, de la plage de la Maladaire.

Ces installations sont dans un état vétuste, les toilettes doivent dater de l'époque des années 60, ce qui fait plus de 60 ans d'utilisation. L'hygiène de ces lieux laisse à désirer.

Il y a également un questionnement sur la conformité des lieux par rapport à l'occupation de la Maladaire comme camping.

A ma connaissance ces installations appartiennent à la commune de La Tour-de-Peilz, qui les loue aux responsables du camping.

Je dépose cette interpellation pour avoir une réponse aux questions suivantes :

1. La Municipalité de La Tour-de-Peilz est-elle satisfaite de l'état des installations fixes de la plage de la Maladaire ?
2. Est-ce que la Municipalité envisage le remplacement des installations ou en tous les cas leur mise à neuf ? Pour quelle année est-ce prévu ? Est-ce qu'il serait possible que les travaux de renouvellement soient réalisés le plutôt possible, idéalement en 2024 ?
3. Est-ce qu'un agrandissement des installations ferait du sens vu l'usage qui en est fait par les usagers du camping ainsi que les usagers de la sauna-roulette pendant l'hiver ? »

Mme M. Luceron remarque que le plan des investissements pour les prochaines années ne prévoit rien avant 2025 concernant une rénovation des installations sanitaires au camping de la Maladaire, ce qui signifie que la Municipalité n'envisage pas le remplacement des installations à court terme. Elle a donc reformulé les questions de son interpellation, avec l'objectif que la Municipalité communique son engagement pour le renouvellement des installations et pour que les travaux soient réalisés le plutôt possible, idéalement en 2024. Elle souhaite obtenir une réponse écrite à son interpellation.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

8. Réponses aux interpellations

- 8.1. Réponse municipale N° 7/2023 – Interpellation de Mme Bernadette Menétrey (PLR) – Réaménagement de l'avenue de la Gare, démarche participative, à quel prix ?

Mme B. Menétrey se déclare satisfaite de la réponse municipale à son interpellation.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

- 8.2. Réponse municipale N° 8/2023 – Interpellation de M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) – VMCV – Le pilote connaît-il la bonne route ?

M. J.-E. Holzeisen se déclare satisfait de la réponse municipale à son interpellation.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

- 8.3. Réponse municipale N° 9/2023 – Interpellation La Tour-de-Peilz Libre (LTDPL) – Château et Musée - Une démarche participative vraiment en marche ?

M. J.-E. Holzeisen se déclare satisfait de la réponse municipale à cette interpellation.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

- 8.4. Réponse municipale N° 10/2023 – Interpellation de Mme Mireille Cornaz (LCIVL) – N'y a-t-il pas quelque chose à revoir dans l'organisation de la déchetterie et de la ressourcerie ?

Mme M. Cornaz remercie la Municipalité pour le panneau mis en place, qui clarifie bien les choses. Mais aux heures d'affluence, des gens peuvent encore entrer sans présenter de carte et la personne qui surveille la déchetterie ne peut pas tout contrôler. Concernant la remarque selon laquelle le surveillant n'avait pas le

temps nécessaire pour lui proposer une grille, elle remarque qu'il suffisait d'ouvrir la porte du four pour qu'elle puisse la prendre elle-même. Existe-t-il un règlement communal qui interdit de se servir de petites choses qui pourraient être réutilisées ? On pourrait à son avis faire mieux en matière de ressourcerie. La commune d'Echallens dispose de 20 bénévoles qui ont récolté et remis dans le circuit 14'000 objets en une année après réparation ou nettoyage. Cela vaut la peine de s'y intéresser. Elle souhaite que la Municipalité reprenne dans le nouveau préavis qu'elle entend présenter des idées pour améliorer ce qui peut l'être.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

9. Préavis

9.1. Préavis municipal N° 11/2023 – Arrêté d'imposition pour les années 2024 et 2025

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission des finances.

9.2. Préavis municipal N° 12/2023 – Demande de crédit de Fr. 260'000.- pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des immeubles locatifs à l'av. des Baumes 22-24 au ch. de Béranges 74

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	LV	Véronique Ansermet
<u>Membres</u> :	PLR	Christine Hausherr-de Maddalena - Salvatore Noto
	PSDG	Marie Schmidhauser - Michel Bloch
	UDC	Gabriel Ranzato
	LCIVL	Mireille Cornaz

9.3. Préavis municipal N° 13/2023 – Demande d'un crédit d'étude de Fr. 380'000.- pour la construction d'une garderie de 44 places au chemin du Gregnolet, parcelle N° 1116

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PSDG	Jean-Yves Schmidhauser
<u>Membres</u> :	PLR	Janina Rioux - Yves Rossier
	LV	Alix Chamberland - Anouk Dandrieu
	UDC	Héraclès Dellas
	LCIVL	Margareta Brussöw

9.4. Préavis municipal N° 14/2023 – Révision du statut du personnel communal – Adoption du nouveau règlement

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	LCIVL	Maria Luceron
<u>Membres</u> :	PLR	Guy Chervet - Kurt Egli
	PSDG	Marisa Pralong - Piero Negro
	LV	Diego Pasquali
	UDC	Nicolas Fardel

10. Rapports

10.1. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Jean-Yves Schmidhauser (PSDG) et consorts – Quel avenir pour la campagne Rossier ?

Rapport : M. Kurt Egli

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à une large majorité (un avis contraire et quatre abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le postulat de M. Jean-Yves Schmidhauser (PSDG) et consorts – Quel avenir pour la campagne Rossier ?,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accepter la prise en considération du postulat de M. Jean-Yves Schmidhauser (PSDG) et consorts – Quel avenir pour la campagne Rossier ? et son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport.

10.2. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de Mme Christine Hausherr-de Maddalena (PLR) – GastroVert pour tous les ménages à La Tour-de-Peilz

Rapport lu par Mme Marie Schmidhauser

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à une large majorité (six avis contraires et sept abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le postulat de Mme Christine Hausherr-de Maddalena (PLR) – GastroVert pour tous les ménages à La Tour-de-Peilz,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accepter la prise en considération du postulat de Mme Christine Hausherr-de Maddalena (PLR) – GastroVert pour tous les ménages à La Tour-de-Peilz et son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport.

11. Communications municipales

- 11.1. Communication municipale N° 21/2023 – Vente des pavillons situés sur la place des Terreaux et fin de location à la rue du Collège
- 11.2. Communication municipale N° 22/2023 – Préavis N° 9/2022 – Remplacement du transporteur multifonctions du secteur Espaces publics – Décompte final
- 11.3. Communication municipale N° 23/2023 – Préavis N° 1/2019 - Travaux d'assainissement des infrastructures au chemin Adolphe-Burnat – Décompte final
- 11.4. Communication municipale N° 24/2023 – Préavis N° 13/2016 – Assainissement à la route de Chailly, secteur du « Petit-Vallon », aménagement d'un trottoir et d'un point de collecte pour les déchets urbains – Décompte final
- 11.5. Communication municipale N° 25/2023 – Préavis N° 3/2020 – Assainissement de l'Avenue des Mousquetaires et remplacement de l'éclairage public - Décompte final
- 11.6. Communication municipale N° 26/2023 – Interpellation de M. Jean-Yves Schmidhauser (PSDG) – Les réfectoires laissent-ils les enfants sur leur faim ? - Prolongation du délai de réponse
- 11.7. Communication municipale N° 27/2023 – Préavis N° 8/2021 - Construction d'un étage supplémentaire de pavillons provisoires sur la construction existante abritant l'UAPE pour l'accueil parascolaire - Décompte final

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

Mme la Syndique annonce que la Municipalité a accepté la proposition de son homologue de Vevey d'organiser conjointement la prochaine parade navale de la CGN, qui se déroulera le dimanche 26 mai 2024. Le montant de la participation demandé par la CGN, pour les frais de communication essentiellement, s'élève à Fr. 12'000.-. Cette somme sera répartie à parts égales entre les deux communes. L'organisation de la parade sur l'eau est du ressort de la CGN, l'animation sur les quais est de la responsabilité des communes hôtes. Côté boéland, une collaboration sera mise en place avec la SIC, Société industrielle et commerciale de La Tour-de-Peilz (anciennement SICAT). Des informations plus précises suivront en temps utiles.

Le 6 septembre dernier, la Municipalité a présenté les résultats de l'enquête effectuée auprès de l'ensemble des Boélandes et Boélards de 65 ans et plus. Elle remercie les 166 personnes présentes, dont quelques membres du Conseil communal. 2'600 questionnaires ont été envoyés fin 2022 pour 1'427 réponses reçues, soit 55% de retours, ce qui constitue un excellent résultat. Au vu de la quantité d'informations à traiter, la Municipalité a fait appel à la société Mediactif, institut d'études et de sondage basé à Corseaux. Cet institut n'a pas élaboré le questionnaire, mais a effectué l'analyse des résultats. En prenant le temps de répondre à nos questions, nos aînés nous ont permis de mieux comprendre leurs besoins et préoccupations en lien direct avec leur expérience vécue. Cela nous aidera à améliorer les prestations proposées à cette catégorie de la population et à mieux l'accompagner dans son quotidien. En fin de séance, les aînés ont pu s'inscrire aux tables rondes sur plusieurs thèmes : « Vie à la retraite », « Utilisation des services/associations » et « Offres à La Tour-de-Peilz » afin de poursuivre la démarche. La Municipalité est ravie du succès de la démarche ; elle dispose désormais d'un outil de travail et de précieuses informations sur lesquelles s'appuyer pour ses futurs projets.

La nouvelle édition du P'tit Journal Boéland sera dans les boîtes aux lettres cette fin de semaine.

Mme E. Kaiser, municipale, revient sur la question du réaménagement des lignes de bus sur La Tour-de-Peilz. Les VMCV ont revu leur position sur la date d'entrée en vigueur de la refonte des lignes sur notre commune. Celle-ci sera mise en place en 2026, et non plus en 2025. Elle donne lecture des explications fournies par les VMCV : « Le 5 mai dernier, les CFF ont indiqué que l'horaire 2025 serait remodelé, avec des modifications de temps de parcours ayant pour but de gérer les chantiers, introduire de nouvelles offres et renforcer la ponctualité. Chaque jour, VMCV propose près de 900 correspondances, dont la moitié avec des lignes qui ne sont pas exploitées par VMCV. Certaines de ces lignes sont exploitées par CFF, d'autres, exploitées par TPF et MOB/MVR, dépendent elles aussi des horaires des CFF. Les horaires CFF ne sont de plus pas encore définitifs ; ils le seront en mars 2024. À partir de là, nous pourrions vraiment finaliser le travail des horaires avec toutes les entreprises, tout en ayant toujours, selon l'ordonnance fédérale sur les horaires, un délai de finalisation des horaires à fin avril 2024. Nous avons commencé le travail d'analyse des impacts sur notre offre : un travail itératif et minutieux a commencé entre les différentes entreprises de transport, ayant pour but de permettre aux voyageurs de disposer de correspondances de qualité lors de la mise en place de l'horaire 2025. Pour cela, le cadre de l'exploitation doit rester inchangé ; les retombées en cascade de chaque modification de desserte nécessiteraient en effet de reprendre le processus global. C'est pourquoi VMCV a décidé de geler toute modification d'offre, hors adaptation des amplitudes, pour cet horaire. »

Un aménagement sera effectué prochainement sur l'axe Bel-Air/Cressire afin de sécuriser le chemin des écoliers. Par rapport à la zone 30 du secteur Bulesse/Vignes/Crotton/Béranges/Gregnolet en réponse à la motion de M. J. Espinosa, un projet a été développé et envoyé au Canton pour examen préalable. Il sera ensuite mis à l'enquête et un préavis sera transmis au Conseil pour approbation.

M. V. Bonvin, municipal, annonce qu'après le cinéma en plein air, les afterworks et le Château des jeux, des manifestations qui ont toutes connu un large succès, de beaux événements sous le signe de la culture, du sport et de la convivialité nous attendent ce mois-ci à La Tour-de-Peilz. Jusqu'à dimanche, les Art'pen-teurs se produisent au Jardin Roussy, avec la pièce Fahrenheit 451, inspirée du célèbre roman de Ray Bradbury, mais avec d'autres animations aussi. Toutes les informations se trouvent sur leur site internet.

Du vendredi 22 au dimanche 24 septembre, « À la manière de Courbet » permettra de découvrir des peintres qui poseront leur chevalet en ville afin de réaliser une œuvre inspirée de celle de Courbet. Les toiles seront exposées à la salle des Remparts lors du vernissage dimanche 24 septembre dès 15h00. Pour la première fois, le Prix du public permettra de voter pour sa toile préférée et le gagnant ou la gagnante aura l'opportunité de vivre une résidence de trois jours à La Becque. Tout au long du week-end, des activités et ateliers seront proposés gratuitement, sans inscription, à la Cour Charlemagne. Le programme complet est à découvrir sur le site de la commune.

Dimanche 24 septembre, les Anciens-Fossés verront la 6^e édition de « La Tour bouge ! » à partir de 11h00, qui permettra de découvrir et essayer de nouveaux sports grâce à nos sociétés locales. Au programme, pumptrack pour les vélos, karaté, unihockey, escrime, danse, tir à l'arc, mur de grimpe et course pour les enfants, château gonflable, sapeurs-pompiers en démonstration, etc.

12. Propositions individuelles et divers

M. R. Urech revient sur les communications municipales N° 23/2023, N° 24/2023 et N° 25/2023 qui sont toutes les trois des décomptes finaux pour des travaux routiers avec assainissement EC/EU. Il intervient en tant que conseiller communal et non pas membre de la commission de gestion, n'ayant pas eu l'occasion d'en discuter avec ses collègues.

Dans son rapport 2022, la commission de gestion a émis le vœu que « pour les futures communications municipales, informant le Conseil communal sur les décomptes finaux des travaux réalisés, il ne soit pas simplement mentionné les montants du crédit accordé, des travaux réalisés, des éventuels subsides obtenus et du montant non dépensé ou du dépassement budgétaire et leur justification, mais qu'il y soit aussi repris le tableau des coûts tel que présenté dans le préavis, augmenté d'une colonne supplémentaire contenant les montants correspondants de la réalisation ». Réponse de la Municipalité : « Le Conseil communal octroie un crédit pour l'exécution d'un ouvrage selon sa description. Dans la mesure où l'ouvrage est rendu conforme, la Municipalité justifiera les écarts avec le crédit octroyé par une description appropriée et compréhensible des raisons ayant entraîné des différences, mais elle n'entend pas ajouter un tableau supplémentaire comme demandé ». Étant à l'origine de ce vœu, il reconnaît avoir été largement déçu de cette réponse, sans vraiment en être très surpris !

Il revient sur les trois décomptes finaux, en s'attardant principalement sur les travaux EC/EU, qui doivent être séparés des autres travaux, puisque leurs montants sont réglés par le compte N° 9280.002.00 « Affectés – Evacuation des eaux ». Communication N° 23/2023 concernant le préavis N° 1/2019 : Montant EC/EU du préavis Fr. 378'000.-, dépenses EC/EU Fr. 213'376.93, différence - 43,55%. Justification : bon déroulement du chantier, pas de mauvaises surprises et non-utilisation des réserves. Pour mémoire, les réserves pour divers et imprévus sont mentionnées pour 5%, mais servent à justifier un écart de 43.55% sur EC/EU (26,48% sur le total du préavis). De plus, le préavis comportait une ligne défense incendie (50% à charge de la commune, hormis les BH à 100%) pour un montant de Fr. 66'000.-, mais aucune trace de subvention ECA dans cette communication.

Communication N° 24/2023 concernant le préavis N° 13/2016 : Montant EC/EU du préavis Fr. 295'000.-, dépenses EC/EU Fr. 239'605.30, différence - 22,51%. Justification : la mise à niveau du réseau de défense incendie et de bornes hydrantes a été partiellement subventionnée par l'ECA. Le solde non dépensé s'explique également par la non-utilisation du poste divers et imprévus et des différentes réserves prévues dans les appels d'offres. Ce justificatif l'interpelle sur deux points : Subventions défense incendie

Fr. 36'810.- pris en charge par l'ECA. Cela représente en principe 50% des frais, hors fourniture des BH. Cela nous donne donc un total pour ce poste de Fr. 73'620.- + les BH 100% à charge de la commune. Les montants que l'on trouve dans le préavis sont : travaux en régie Fr. 500.-, construction de réseaux enterrés Fr. 4'800.-, fourniture et pose de BH Fr. 0.-, total du poste défense incendie Fr. 5'300.-, alors que ce montant nous permet de toucher Fr. 36'810.- de subventions. Son autre interrogation concerne la non-utilisation du poste divers et imprévus, mentionnée à 5% dans le préavis, ainsi que les différentes réserves prévues dans les appels d'offres. D'où proviennent ces réserves ? Quelle est leur ampleur ? Qui les introduit dans les offres ? Le soumissionnaire ou le service ? Les seules réserves qu'il estime admissibles sont en principe les réserves pour hausses légales, mais cela n'est pas chiffré et ne figure donc pas dans le montant du crédit demandé et accordé.

Communication N° 25/2023 concernant le préavis N° 3/2020 : Montant EC/EU du préavis Fr. 202'000.-, dépenses EC/EU Fr. 126'402.-, différence - 37,42%. Justification : la non-utilisation des différentes réserves prévues au budget explique le solde non dépensé. Ce préavis contient de la défense incendie pour un montant de Fr. 19'000.-, mais pas traces de subventions. Le poste divers et imprévus se monte à 4%. Il est intéressant de rappeler que dans le tableau du préavis, à côté du montant total de Fr. 460'000.- se trouve un astérisque qui renvoie au texte suivant : dont Fr. 90'000.- pour le remplacement éventuel des arbres d'avenue. Impossible avec le justificatif reçu de savoir si ces Fr. 90'000.- ont été entièrement, partiellement ou pas du tout dépensés. Avec la présentation souhaitée (reprise du tableau avec une colonne supplémentaire), cela ne poserait plus de questions car tous les montants seraient côte à côte. Avec la présentation actuelle, il y a deux possibilités pour avoir des réponses :

1. Lors du dépôt de la communication, on interroge la Municipalité, qui ne pourra pas forcément répondre intégralement tout de suite et aura du travail supplémentaire pour la séance suivante. Cela créera donc plus de documents que nécessaire pour, de temps à autre, une communication recto verso, à cause de la longueur du tableau complet, au lieu d'une simple face.

2. On se repose sur la COGEST, qui pourra enfin investiguer en détail, vu que les comptes sont bouclés et donc l'objet analysable, même s'il date déjà de 7 ans dans le cas du préavis N° 13/2016. En revanche, devoir toujours chasser ces renseignements, qui auraient pu être communiqués très simplement, empêchera la COGEST d'étudier en profondeur d'autres sujets.

Il profite de préciser que les montants concernant la défense incendie ne se trouvent pas dans la partie EC/EU mais dans le reste des travaux. En revanche, les subventions touchées devraient être mentionnées comme dans la communication N° 24/2023. Il termine donc en demandant à la Municipalité de bien vouloir étudier et tenir compte des avantages d'une présentation plus transparente et complète les décomptes finaux, que ce soit avec le tableau complet - déjà existant - du préavis, augmenté de la colonne travaux exécutés, ou par toute autre présentation. Même si cette amélioration devenait une idée municipale, il n'en serait pas offusqué.

M. J.-Y. Schmidhauser intervient au nom de la commission des finances par rapport au remplacement des chaudières de la centrale de chauffe des Mousquetaires. Le Conseil a voté à l'époque un crédit pour acquérir des chaudières à plaquettes et l'on apprend aujourd'hui qu'il ne sera pas possible de réaliser cette installation, mais que peut-être on aura une extension du chauffage à distance. On ne va donc pas dépenser ce crédit pour ce qui était prévu et il faut faire une nouvelle étude, qui coûtera Fr. 200'000.-, pour évaluer l'option alternative d'un raccordement au chauffage à distance. La commission des finances estime qu'on ne peut pas utiliser le crédit qui a été voté pour une dépense particulière à d'autres fins, et que la demande pour un crédit d'études de Fr. 200'000.- doit faire l'objet d'un préavis spécifique. Procéder différemment peut mener à toutes sortes de situations complexes. Ce qui a été voté à l'époque, c'est un crédit pour l'acquisition d'une chaufferie à plaquettes, pas pour réaliser des études complémentaires sur d'autres systèmes. La commission demande donc qu'un préavis en bonne et due forme soit présenté s'agissant du nouveau crédit d'études.

Il rejoint M. R. Urech sur un certain nombre de points concernant les communications municipales, et notamment la transparence. Avoir un tableau explicatif plutôt que devoir chercher les informations serait quand même beaucoup plus simple. Il adore pour sa part la communication municipale N° 22/2023. Crédit voté Fr. 250'000.-, montant dépensé Fr. 249'897.80, cela veut dire qu'on a voté une dépense précise. Celles qu'il aime moins, qui sont présentées comme de bonnes nouvelles mais qui sont en réalité de mauvaises nouvelles, sont les communications N° 23/2023, N° 24/2023 et N° 25/2023. La différence entre le crédit voté et le montant dépensé oscille entre 22% et 27% et l'on nous explique qu'il y avait des réserves cachées dans tous les postes. Cela veut dire qu'on nous fait voter des choses en nous cachant des informations. Ce n'est pas correct et cela doit changer. La pire des communications est la N° 27/2023, où le Conseil a voté un crédit de Fr. 320'000.- pour l'acquisition de pavillons, alors qu'on n'en a dépensé que la moitié, simplement parce qu'on a pu acquérir des pavillons d'occasion. Savoir si l'on peut acheter des pavillons d'occasion doit se faire avant de demander le crédit et pas après, parce que la Municipalité doit d'abord trouver la meilleure façon de dépenser l'argent du contribuable et demander un crédit pour un montant qui est exact. Les demandes de crédit doivent sensiblement s'améliorer, au risque de se voir refuser.

En 2022, nous avons dû faire face à une hausse sensible de la facture d'électricité. Il peut la supporter, c'est moins le cas pour d'autres. Nous sommes des clients captifs de Romande Énergie, dont l'actionnariat est essentiellement en mains publiques. Nous avons vu les tarifs d'électricité augmenter sans pouvoir rien faire, alors que Romande Énergie a publié des bénéfices incroyables. Les communes, qui sont les actionnaires de Romande Énergie, ont ainsi encaissé des dividendes en hausse. Donc, celui qui a payé les dividendes de la commune, c'est le consommateur, et celui qui a souffert de ces dividendes, c'est le petit consommateur, celui pour qui Fr. 100.- à la fin du mois, ça compte. C'est la même chose pour le gaz. Le prix du gaz est monté en flèche, on a tout de suite eu des hausses. Mais depuis que le prix du gaz a diminué, il n'a pas vu de baisse. Et là aussi, l'actionnariat important de la Cie du Gaz, dont nous sommes les clients captifs, ce sont les collectivités publiques. On apprend aujourd'hui, grâce à la communication concernant le SIGE, que ce service a tellement de fonds qu'il les place et perd de l'argent et qu'on va nous envoyer une hausse du tarif de l'eau, particulièrement du tarif de l'épuration. Là aussi, nous sommes clients captifs et c'est la collectivité publique qui est concernée. On a un SIGE qui grossit, qui place des fonds et qui en perd, et l'on vient nous expliquer que le petit consommateur doit payer la hausse des taxes d'épuration parce qu'on consomme moins d'eau et que donc les frais d'épuration, qui sont fixes, doivent se répartir sur moins de mètres cubes. Et l'on apprend simultanément que les communes ne paient rien. Il y a donc vraiment un problème. La Tour-de-Peilz doit prendre ses responsabilités en payant son eau et les taxes d'épuration comme le consommateur. Elle doit prendre ses responsabilités également comme actionnaire des sociétés de fourniture de gaz et d'électricité, en manifestant sa volonté que les hausses ne bénéficient pas aux actionnaires, mais aux consommateurs. Enfin, notre commune doit prendre ses responsabilités vis-à-vis du SIGE en s'opposant à une hausse des tarifs pour préserver aussi les consommateurs, en particulier les petits consommateurs qui ont de la peine à boucler leur budget à la fin du mois.

M. K. Egli ne se dit pas tout à fait d'accord sur un point, à savoir que la commune, la collectivité, c'est aussi le portemonnaie des citoyennes et citoyens.

L'été est derrière nous, l'administration communale répond à nouveau au téléphone l'après-midi. Entre-temps, tout le monde a pu se pencher sur les affaires en suspens et s'occuper de dossiers moins urgents. Il a donc un certain nombre de questions à poser à la Municipalité, qui lui répondra quand et sous la forme qu'elle voudra, puisqu'il n'y a visiblement rien d'urgent.

1) La commission ad hoc concernant le préavis municipal N° 14/2023 est convoquée pour demain soir déjà. Tous les groupes ont tenu cette semaine leur séance de préparation pour le Conseil, nous siégeons

ce soir et certains parmi nous ont encore d'autres engagements bénévoles pour la commune. Dès lors, est-il normal de charger cette semaine d'une séance complémentaire pour des personnes qui s'engagent bénévolement ?

2) Par la publication des décisions municipales du mois de juillet, il a appris que la Municipalité a répondu favorablement à la demande du parti des Vert.e.s vaudois relative à l'obtention d'une liste des nouveaux citoyens inscrits au registre des électeurs depuis le 21 octobre 2019. Qu'en est de la protection des données, même si la loi l'autorise ? Et si cela ne pose pas de problème, pourquoi ne pas envoyer cette liste par égalité de traitement à tous les partis actifs dans la commune ?

3) Lors de la séance du 8 février de cette année, il est intervenu au sujet de l'aménagement fantaisiste des chemins des Buleses et du Crotton, qui ne correspond pas au préavis municipal accepté par le Conseil à une large majorité. Toujours pas de réponse sept mois plus tard. Qu'en est-il ?

4) Lors de la séance du 14 septembre 2022, le Conseil a accepté par 36 voix contre 26 la prise en considération de la motion « Un engagement pour la Faraz ». Cette motion – contraignante - demande à la Municipalité de présenter, dans un délai d'un an, un projet comprenant une arborisation et des infrastructures d'accueil sur l'ensemble des terrains de la Faraz, donc l'ensemble de la parcelle 928. A un jour près, une année plus tard, nous restons dans l'attente d'un projet, alors qu'un de ses contradicteurs de l'époque a déjà terminé le bétonnage de sa parcelle toute proche. L'urgence climatique invoquée pour enlever ce terrain aux sportifs boélands n'a pas diminué. Cependant, soucieux du respect des décisions politiques, il demande à la Municipalité de nous dire où en est ce dossier, notamment où elle pense implanter la déchetterie sensée disparaître pour donner suite à la demande précise des motionnaires, ou encore comment elle veut compenser les places de parc sur cette même parcelle, places de parc nécessaires pour la prise en charge des vélos en libre-service par des personnes venant de l'extérieur ou encore pour les utilisateurs des terrains de sport à proximité ?

Mme la Syndique répond que les étiquettes pour les groupes politiques peuvent être demandées à tout moment. Elles ne sont pas fournies d'office parce que si elles ne sont pas utilisées, c'est du travail et du matériel inutile. Par rapport à la commission relative au statut du personnel, elle se dit bien consciente que le délai est extrêmement court et comprend la surcharge des conseillers, mais son agenda particulièrement chargé ne permettait pas de trouver une autre date, étant donné la proximité des vacances d'automne et l'éventuelle nécessité d'une 2^e séance.

Mme E. Kaiser, municipale, rappelle que le dossier du chemin des Buleses a été transmis à la DGMR. On attend leur retour, puis il sera mis à l'enquête publique et viendra devant le Conseil. (*M. K. Egli remarque que son intervention portait sur un autre point, pas sur la question du 30 km/h*)

M. Y. Kraehenbuehl remarque que 300 personnes, principalement des gens de l'extérieur, ont participé à la 3^e édition des Fontaines gourmandes. Cette manifestation a connu un franc succès.

Il annonce la reprise des activités de la Société des indépendants, commerçants et artisans de La Tour-de-Peilz après plus de trois ans d'arrêt. Anciennement connue sous la raison sociale SICAT, celle-ci s'appelle désormais SIC La Tour et garde pour but et leitmotiv le soutien et la dynamisation des commerces locaux. Fort d'un nouveau comité et d'un cahier des charges repensé, SIC La Tour entend orienter ses opérations d'événements, de communication et de soutien avec des avantages concrets pour ses membres. Un nouvel outil basé sur un programme d'incitations pour tous ceux qui privilégieront nos commerces et entreprises locales est en phase de création. Merci de faire bon accueil à la nouvelle SIC La Tour, en devenant membre pour les entreprises, commerces et indépendants. Les particuliers pourront tout prochainement profiter d'offres intéressantes. Pour toutes questions ou plus de renseignements, rendez-vous sur le site www.sic-tatour.ch, sur lequel on trouve pléthores d'informations. Il est possible de s'adresser aux membres du comité, composé de Mmes Viviane Huber et Sandra Pasquier, MM. Pascal Nicollier, François Grognez, Jean-Charles Buffat et lui-même.

M. M. Rohrer annonce que la commission des finances sera représentée lors de la commission chargée d'étudier le préavis N° 13/2023 - Demande d'un crédit d'étude de Fr. 380'000.- pour la construction d'une garderie de 44 places au chemin du Gregnolet, parcelle N° 1116.

M. D. Champier revient à nouveau sur le postulat qu'il avait déposé concernant la place des Anciens-Fossés. Il a fait bien assez chaud cet été pour prendre en compte ce postulat. Il souhaiterait que si ce postulat n'arrive pas à être totalement concrétisé pour l'été prochain, des mesures provisoires soient mises en place pour les personnes qui utilisent cette place en été.

Mme E. Kaiser, municipale, répond qu'une étude est en cours avec le bureau d'architectes-paysagistes qui a réalisé le projet initial. Cela a pris un peu de temps, mais on vise l'été prochain et la Municipalité reviendra d'ici là devant le Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 21h35.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

Julien Costanzo

Carole Dind